

- 10 août 1420. — Lettres d'établissement d'une monnaie à Arras.
22 août 1420. — Instructions des généraux maîtres.
23 août 1420. — Notification de cette création au bailli d'Amiens, et au prévôt de Beauquesne.
1^{er} septembre 1421. — On met aux doubles tournois un point sous la 4^e lettre.
14 décembre 1422. — Le différent d'Arras est un losange (M S. 5920, un trèfle).
2 mai 1424. — Guillaume le Moyne, maître particulier.
9 septembre 1424. — Procès contre Charles le Mercier, tenant le compte de la monnaie, et contre Robert Auvert et Martin Maringue, gardes, pour doubles tournois blancs, faibles de loi.
24 mai 1425. — Robin Bachelier prend pour un an, au nom de Robin Martin, la monnaie d'or et d'argent.
Janvier 1425. — Jean Blancpain, tailleur.
22 avril 1426. — Ordre de mettre la monnaie en adjudication.
29 avril 1426. — Robin Bachelier, pour un an.
28 mars 1430. — Il n'en est pas question, non plus qu'en 1435.
1436. — Le point secret est sous la 24^e lettre.
19 novembre 1507. — N'existe plus.

AUXERRE

- 9 août 1420. — Après le traité de Troyes, le roi baille la monnaie pour six mois.
1^{er} septembre 1421. — On met aux doubles tournois un point sous la 2^e lettre.
5 janvier 1421. — Huguenin Tronchon est maître particulier.
12 décembre 1422. — Le différent est un fer de moulin.
11 juillet 1423. — Gervais Lallier, procureur de Silvestre le Chériat, prend pour un an la monnaie d'or et d'argent.
1426. — Silvestre le Chériat, maître particulier d'Auxerre et de Troyes.
1426. — Thévenin Boursier, pour un an.
22 avril 1426. — Ordre de mettre la monnaie en adjudication.
Au 10 février 1426. — Thévenin Boursier est maître particulier.
1428. — Le même, pour un an.
1428. — Jean Mauduit, pour un an.
1429. — Thévenin Boursier, pour un an.
28 mars 1430. — Il n'en est pas question, non plus qu'en 1435.
1436. — Le point secret est sous la 22^e lettre.
19 novembre 1507. — Supprimé.

BAYONNE

- Septembre 1488. — L'établissement de l'atelier de Bayonne est décidé.
1490. — Bertrand de Larroy est nommé pour dix ans.

- 8 et 16 juillet 1333. — Marc Couanne (*sic*), maître particulier — 30 août 1333.
6 novembre 1333. — Ecrit aux gardes de laisser exercer Marc Couanne.
5 décembre 1333. — Fers à écus et à douzains envoyés.
12 juillet 1335. — Marc Couanne, naguère commis à la maîtrise.
12 mars 1337. — Guillaume Prieur, tailleur.
28 août 1340. — Ecrit aux gardes d'informer la chambre si l'on frappe encore en Bretagne des testons et des demi-testons.
19 février 1340. — Pierre Turpin, maître particulier — 15 février 1341, 18 novembre 1342, 5 février 1342.
28 juin 1342. — Le compte de Jacques Turpin est arrêté.
16 août 1342. — Guillaume Pernet, tailleur — 5 février 1342.
24 juillet 1343. — Ordre de cesser jusqu'à nouvel ordre les liards, doubles et deniers tournois.
23 février 1343. — Boîtes de Pierre Turpin apportées et jugées le 3 mars suivant.
26 février 1344. — Pierre Turpin, maître particulier. Guillaume Le Pellé, tailleur.

ARRAS.

- 6 juin 1423. — Guillaume Le Moine — 2 juin 1424.
9 septembre 1424. — Charlot Le Mercier ayant tenu le compte de la monnaie.
21 janvier 1425. — Jehan Blancpain est tailleur.

AUXERRE.

- 8 novembre 1421. — Jehan Ravier, naguère tenant le compte, était emprisonné : il est mis en liberté.
27 mars 1426. — Remis à la Saint-Jean le jugement de boîtes d'argent faites par Sevestre Le Chériat et Thévenin Le Boursier. Ils sont remis en liberté.
3 mars 1427. — Thévenin Boursier condamné à l'amende pour deux boîtes de grands blancs faibles, l'une finissant le 2 septembre 1426, et l'autre le 13 février 1427.
20 mai 1428. — Thévenin Boursier a récemment pris la monnaie pour un an.
28 mai 1428. — On lui remet des fers à saluts et à grands blancs.
13 décembre 1428. — Guion Luillier, japiéça, maître particulier.
13 juillet 1429. — Sevestre Le Chériat, naguère maître particulier.
De juin 1428 à septembre 1435. — Etienne Boursier et feu Naudin Boursier, son frère.